

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 AVRIL 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour l'Aggrandissement de l'amphithéâtre au Parc Bernard Givaudan;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 3 avril 2024 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société ATTITUDE BOIS CREATION (05000 GAP) pour le lot n°1- Réalisation gradins et banquettes intermédiaires en bois, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DÉCISIONS

Article 1 :

Il est conclu un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, en procédure adaptée pour le lot n°lot n°1- Réalisation gradins et banquettes intermédiaires en bois pour l'Aggrandissement de l'amphithéâtre au Parc Bernard Givaudan avec la Société ATTITUDE BOIS CREATION (05000 GAP).

Article 2 :

Le présent accord-cadre est conclu sur la base d'un bordereau des prix unitaires appliqué aux quantités réellement exécutées et selon les seuils de commande suivant :

	Minimum HT	Maximum HT
Lot 1	40 000€	120 000€

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

La durée de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de la date d'accusé de réception de la notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur général des services techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 9 AVRIL 2024

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 9.04.2024.
Publié ou notifié le : 9.04.2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_04_197
Objet :	MAPA - Il est conclu un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, en procédure adaptée pour le lot n°lot n°1- Réalisation gradins et banquettes intermédiaires en bois pour l'Agrandissement de l'amphithéâtre au Parc Bernard Givaudan avec la Société ATTITUDE BOIS CREATION (05000 GAP).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240409-D2024_04_197-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240409-D2024_04_197-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14413.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240409-D2024_04_197-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	66.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 14h27min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 14h27min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 14h27min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 14h27min34s	Reçu par le MI le 2024-04-09